

Ville de SERAING



Réf Commune :  
PE/2019/0037  
Réf SPW DPA : 40703 &  
D3200/62096/RGPED/20  
19/5/GL/am - P E

ANNEXE X de l'arrêté du Gouvernement wallon  
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution  
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

## **ENQUETE PUBLIQUE**

### **Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement**

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de l'

Opérateur de Transport de Wallonie - Direction Liège-Verviers  
rue du Bassin 119  
4030 LIEGE (Grivegnée)

en vue d'obtenir le permis d'environnement pour renouveler un permis d'environnement sur un bien situé rue Gustave Baivy 152, 4101 SERAING (JEMEPPE),

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
26/08/2019	02/09/2019	Service des autorisations Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING Le 17/09/2019 à 9 h 00.	Collège communal Hôtel de ville place Communale 8 4100 SERAING

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au service des autorisations, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING (Tel. : 04/330.87.66), aux jours et heures suivants :

- le mardi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 30 ;
- le jeudi de 7 h 45 à 11 h 45 (de 17 h 00 à 20 h uniquement sur rendez-vous) ;
- le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies durant les heures d'ouverture précitées, par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement (service des autorisations, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING ; Tel. : 04/330.87.66) ou, à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique (Service public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIEGE; Tel. : 04/224.54.11.).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le collège communal de la Ville de SERAING.

À SERAING, le 26/08/2019

LE BOURGMESTRE

F. BEKAERT

